



Faits et chiffres
Pharmacies suisses
2021

Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

Table des matières

Les pharmacies sont le premier point de contact pour les questions liées à la santé.

		Page
Fait n° 1	En Suisse, plus de 22 000 personnes sont salariées d'une pharmacie. Nombre de personnes employées dans les pharmacies	8
Fait n° 2	Le nombre de pharmacies par habitant est en diminution constante. Nombre de pharmacies pour 100 000 habitants	10
Fait n° 3	On consulte plus souvent son pharmacien que son médecin. Nombre de visites en pharmacie et chez le médecin	11
Fait n° 4	Un réseau officinal dense assure l'accès aux soins. Densité de pharmacies et de médecins rapportée à la remise de traitements	12
Fait n° 5	Sur un marché disputé, les pharmacies évoluent dans un contexte très dynamique. Paysage des pharmacies en Suisse	14
Fait n° 6	Par rapport au reste de l'Europe, la Suisse offre une faible densité de pharmacies. Densité de pharmacies par rapport au reste de l'Europe	16
Fait n° 7	La Suisse a besoin de plus de pharmaciens. Diplômes de pharmacie en Suisse et diplômes étrangers reconnus	18
Fait n° 8	L'excellence professionnelle présuppose d'excellentes connaissances. Titre postgrade de pharmacien spécialiste FPH en pharmacie d'officine	20

Les pharmacies, alliées santé de la population.

	Page
Fait n° 9	Les pharmacies sont les premières interlocutrices santé de la population. 24
	Le rôle des pharmaciens
Fait n° 10	La confiance envers les pharmaciens augmente. 26
	Confiance dans les différents acteurs en cas de maladie à évolution normale
Fait n° 11	La solution aux problèmes de santé se trouve souvent en pharmacie. 28
	La pharmacie, centre de compétence pour les prestations de santé
Fait n° 12	Les pharmaciens acquièrent davantage de compétences. 30
	Catégories de remise des médicaments depuis le 1 ^{er} janvier 2019
Fait n° 13	Une prise en charge en pharmacie, directe et sans rendez-vous, est précieuse. 32
	Consultation en pharmacie les plus fréquentes
Fait n° 14	La vaccination en pharmacie est très appréciée. 34
	Vaccination en pharmacie sans ordonnance et sans rendez-vous
Fait n° 15	Les pharmacies ont aussi une importance systémique dans la crise du COVID-19. 36
	Nombre d'emballages de médicaments remis en pharmacie Nombre d'emballages d'analgésiques remis en pharmacie
Fait n° 16	Les médicaments ne sont pas des biens de consommation inoffensifs. 38
	Provenance des importations illégales par région Envois saisis par type des produits

		Page
Fait n° 17	Les pharmaciens fournissent des prestations de haute qualité contrôlée.	40
Fait n° 18	Les médicaments grèvent peu le budget des ménages. Structure des dépenses des ménages suisses	41

Les pharmacies assurent les soins médicaux de base en Suisse.

Fait n° 19	Un patient qui adhère au traitement coûte 4 fois moins cher. Le plus grand défi chez les malades chroniques: l'adhésion thérapeutique	44
Fait n° 20	La non-adhésion thérapeutique coûte 30 milliards par an à la Suisse. L'adhésion thérapeutique permet de diviser les coûts par quatre	46
Fait n° 21	L'indice des prix des médicaments est en net recul. Indice des prix des médicaments et des prestations de soins	48
Fait n° 22	Les pharmaciens travaillent plus, mais gagnent moins. 1 milliard de francs économisé grâce à la baisse des prix des médicaments Volume et chiffre d'affaires pour les médicaments remboursés par les caisses	50
Fait n° 23	La pétition «Bien soigné, demain aussi» a bénéficié d'un large soutien.	52

		Page
Fait n° 24	Augmenter la pénétration des génériques, sans introduire un prix de référence.	54
	Propositions de mesures d'économie judicieuses dans le domaine des médicaments	
	Répartition des médicaments originaux et génériques par nombre d'emballages	
Fait n° 25	Les ruptures de stock se multiplient de façon inquiétante.	56
	Nombre de médicaments en rupture de stock	

Les pharmaciens s'assurent que la médication et les traitements soient adaptés et sûrs.

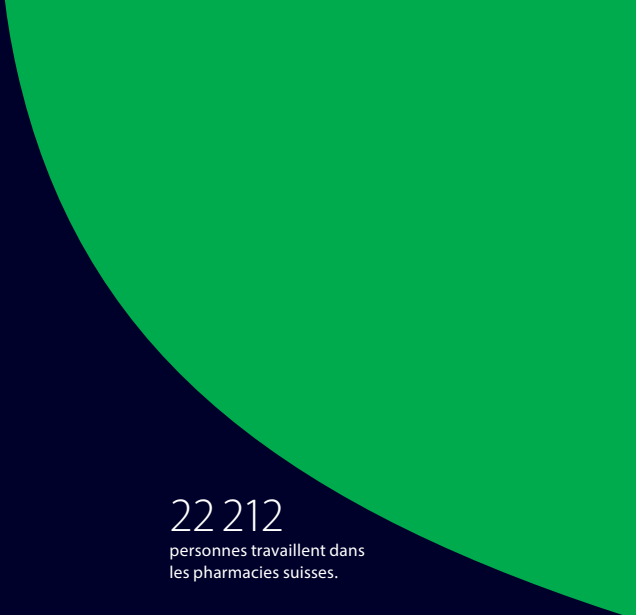
Fait n° 26	Les pharmacies ont accru leur efficacité de 14 %.	60
	Chiffre d'affaires sur la base du prix de fabrique, marge de distribution, prestations RBP et emballages remis	
Fait n° 27	Des coupes supplémentaires entraîneront des coupes dans le personnel.	62
	Chiffres clés moyens pour un exercice	
Fait n° 28	La collaboration interprofessionnelle optimise le traitement et réduit les coûts.	64
Fait n° 29	Un système de rémunération équitable pour les prestations officinales.	66
	Rémunération des prestations officinales et logistiques	
Fait n° 30	Le nouveau tarif officinal RBP V sécurise les emplois dans la branche.	68
	Composition des coûts des médicaments sur ordonnance et remboursés par les caisses	

		Page
Fait n° 31	Le tarif officiel RPB IV/1 accroît la sécurité des patients. Vue d'ensemble des prestations RPB	70
Fait n° 32	Les primes d'assurance-maladie augmentent de manière disproportionnée. Évolution (indexée) du produit intérieur brut, des coûts de la santé, des primes d'assurance-maladie et de la population	73

Les pharmacies déchargent les médecins de famille et les hôpitaux, et réduisent les coûts.

Fait n° 33	Sur la totalité des coûts de la santé, seuls 6,8 % relèvent des pharmacies. Coûts du système de santé par fournisseur	76
Fait n° 34	L'assurance de base ne prend en charge qu'un tiers des coûts de la santé. Coûts de la santé par mode de financement	77
Fait n° 35	Seuls 3,2 % des primes d'assurance-maladie sont générés par les pharmacies. Prestations de l'assurance obligatoire des soins (AOS) selon le groupe de coûts	78
Fait n° 36	En Suisse, les médecins et les hôpitaux vendent la moitié de tous les médicaments. Canaux de distribution des médicaments à la charge de l'AOS (admis par les caisses) Évolution des prix moyens des médicaments (AOS) par canal de distribution	80
Fait n° 37	La population suisse paie un milliard de sa poche. Répartition des coûts des médicaments dans les pharmacies	82

Les pharmacies sont
le premier point de contact
pour les questions liées
à la santé.



22 212

personnes travaillent dans
les pharmacies suisses.

314 533

personnes sont servies chaque
jour dans les pharmacies.

1819

pharmacies publiques
en Suisse.

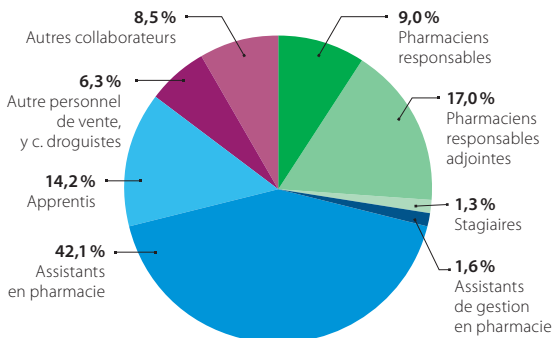
Fait n° 1 | En Suisse, plus de 22 000 personnes sont salariées d'une pharmacie.

En Suisse, les 1819 pharmacies et leur personnel qualifié constituent un pilier essentiel des soins médicaux de premier recours. Les membres des équipes officinales conseillent leurs clients sur tout ce qui concerne la santé. Indépendamment de leur âge, les clients bénéficient sans rendez-vous d'un soutien rapide et facile d'accès en cas de troubles de la santé aigus. Ils peuvent également compter sur les prestations de prévention proposées par l'équipe officinale. Enfin, les personnes présentant plusieurs maladies ou affections chroniques trouvent en leur pharmacie une précieuse alliée pour maintenir leur qualité de vie et prendre leurs médicaments de manière sûre et efficace.

Un employeur de choix

Les pharmacies sont un maillon important de l'économie suisse. Elles garantissent des emplois et des places de formation. La pénurie de médecins de famille rend d'autant plus importante l'accès aux soins médicaux de premiers recours en pharmacie. En effet, les officines peuvent apporter une solution à de nombreux problèmes de santé mineurs. En tant que PME, les pharmacies emploient au total 22 212 personnes en Suisse. Chaque année, les pharmacies permettent à plus d'un millier d'apprentis d'amorcer leur vie professionnelle. En outre, elles proposent des modèles de travail à temps partiel, prisés des employés.

Nombre de personnes employées dans les pharmacies



Professions médicales (universitaires)	Nombre	Proportion
Pharmaciens responsables	2 001	9,0 %
Pharmaciens responsables adjoints	3 768	17,0 %
Stagiaires (étudiants en pharmacie)	288	1,3 %

Autres professions en pharmacie

Assistants de gestion en pharmacie	361	1,6 %
Assistants en pharmacie	9 358	42,1 %
Apprentis	3 155	14,2 %
Autre personnel de vente, y c. droguistes	1 406	6,3 %
Autres collaborateurs (p.ex. agents d'entretien)	1 875	8,5 %

Total des employés en 2019	22 212	100 %
Total des employés en 2018	22 266	
Écart	- 54	- 0,2 %

Source: RoKA

Fait n° 2 | Le nombre de pharmacies par habitant est en diminution constante.

En décembre 2019, on comptait 1819 pharmacies publiques en Suisse, soit 13 de plus qu'à la fin de l'année précédente. Cette légère augmentation ne doit pas occulter le fait que le nombre de pharmacies ne cesse de diminuer par rapport à la population croissante: en 2019, on ne dénombrait plus que 21 pharmacies pour 100 000 habitants, contre 22 en 2010. La moyenne européenne se situe autour de 32 (voir Fait n° 6).

Nombre de pharmacies pour 100 000 habitants

Année	Population Suisse	Pharmacies en Suisse	Pharmacies pour 100 000 habitants
2010	7 870 000	1733	22,0
2011	7 954 662	1743	21,9
2012	8 039 060	1740	21,6
2013	8 139 631	1744	21,4
2014	8 238 000	1764	21,4
2015	8 327 100	1774	21,3
2016	8 391 973	1792	21,4
2017	8 482 152	1800	21,2
2018	8 544 527	1806	21,1
2019	8 606 033	1819	21,1

Source: pharmaSuisse, Office fédéral de la statistique

Fait n° 3 | On consulte plus souvent son pharmacien que son médecin.

Nombre de visites en pharmacie et chez le médecin

Toutes les données se rapportent à l'année 2018

1806

pharmacies publiques représentent pour la population suisse un premier interlocuteur pratique pour toutes les questions de santé.



21,1

pharmacies pour 100 000 habitants en Suisse.



226,2

médecins exerçant dans le secteur ambulatoire pour 100 000 habitants.

94 360 005

contacts avec des patients ont lieu chaque année dans les pharmacies suisses.



11,0

fois par an, les habitants de Suisse se rendent dans une pharmacie.



4,4

fois par an, les habitants de Suisse se rendent dans un cabinet médical.

314 533

contacts avec des patients ont lieu chaque jour dans les pharmacies suisses. (Hypothèse: 300 jours d'ouverture par an)

Source: Office fédéral de la statistique, FMH, RoKA

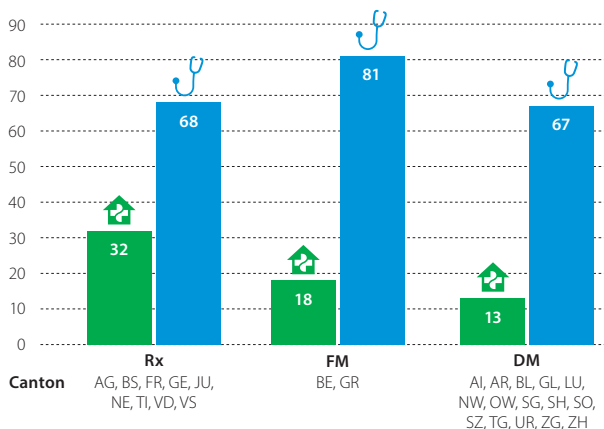
Fait n° 4 | Un réseau officinal dense assure l'accès aux soins.

La remise des médicaments est régie par les législations cantonales en matière de santé. Alors que la dispensation médicale (DM), à savoir la vente de médicaments par les médecins, n'est autorisée que dans des cas exceptionnels dans tous les cantons romands, au Tessin, à Bâle-Ville et en Argovie, elle est encore répandue dans de nombreux cantons alémaniques. Berne et les Grisons ont opté pour une forme mixte (voir Fait n° 36). Dans l'UE, la dispensation médicale est interdite. Outre la sécurité qu'offrent la validation de la prescription et du traitement par le pharmacien, spécialiste des médicaments, la dispensation médicale prive le patient d'un accès sûr à l'automédication et de toute une série de prestations de prévention.

Menace sur la sécurité de l'approvisionnement

En même temps, dans les cantons à dispensation médicale, l'infrastructure des pharmacies fait défaut pour garantir la sécurité de l'approvisionnement en médicaments de la population, en particulier dans les zones rurales et en dehors des heures de bureau, ainsi que les dimanches et les jours fériés. Cette situation est d'autant plus problématique eu égard à la pénurie de médecins de famille: des incitations inopportunes risquent de compromettre la sécurité de l'approvisionnement en médicaments de la population. En effet, la dispensation médicale détruit le réseau de pharmacies, sans compter que de nombreux cabinets ne trouvent pas de successeur en raison du manque de généralistes.

Densité de pharmacies et de médecins rapportée à la remise de traitements 2019



Remise de médicaments

Rx = remise uniquement en pharmacie, FM = forme mixte, DM = dispensation médicale

■ Densité de pharmacies pour 100 000 habitants

■ Densité de médecins pour 100 000 habitants

Dans les cantons qui autorisent la remise directe de médicaments par les médecins (DM), le réseau de pharmacies est deux fois moins dense que dans les cantons où la remise se fait exclusivement en pharmacie (Rx). Une situation qui complique l'accès de la population à des soins médicaux de premier recours abordables, à l'automédication et à de nombreuses prestations de prévention.

Source: FMH, Office fédéral de la statistique, pharmaSuisse

Fait n° 5 | Sur un marché disputé, les pharmacies évoluent dans un contexte très dynamique.

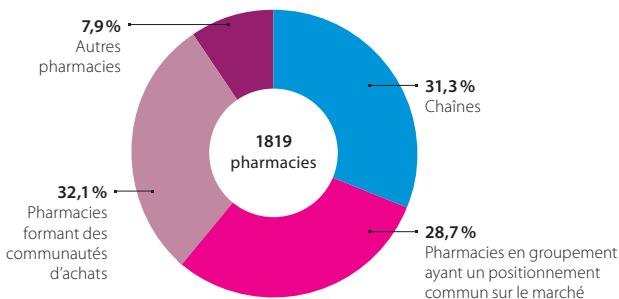
Fin 2019, la Suisse comptait 1819 pharmacies. Parmi celles-ci, 1515 sont affiliées à la société faîtière pharmaSuisse, ce qui représente un taux d'affiliation de 83,3 %.

Exploiter les synergies

Des pharmacies indépendantes se réunissent en groupements ou en communautés d'achats pour dégager des synergies. Le pharmacien reste propriétaire de sa pharmacie et la gère en toute indépendance. Quant aux chaînes, elles appartiennent à une entreprise gérée de manière centralisée. Le gérant travaille donc pour l'entreprise en question en tant que responsable médical de la pharmacie.

Paysage des pharmacies en Suisse

(au 31.12.2019, V2)



	2018	2019	Écart
■ Chaînes	554	569	+ 2,7 %
Groupe Galenica:	340	349	+ 2,6 %
Amavita ¹⁾	163	171	+ 4,9 %
Sun Store ¹⁾	97	94	- 3,1 %
Coop Vitality (Joint Venture avec Coop)	80	84	+ 5,0 %
Pharmacies BENU	89	88	- 1,1 %
Dr. Bähler Dropa	61	66	+ 8,2 %
groupe Medbase Apotheken AG (Topwell)	43	44	+ 2,3 %
Pharmacie Populaire ¹⁾	21	22	+ 4,8 %
■ Pharmacies en groupement ayant un positionnement commun sur le marché	519	522	+ 0,6 %
Winconcept Partner (Feelgood's) ²⁾	149	150	+ 0,7 %
TopPharm	126	123	- 2,4 %
Rotpunkt Apotheken	105	105	0,0 %
pharmacieplus	87	93	+ 6,9 %
Spazio Salute	30	30	0,0 %
MedicaPlus	22	21	- 4,5 %
■ Pharmacies formant des communautés d'achats	528	584	+ 10,6 %
Salveo	117	113	- 3,4 %
Pharmapower	98	99	+ 1,0 %
fortis	97	94	- 3,1 %
DirectCare	87	92	+ 5,7 %
Pharmavital	63	61	- 3,2 %
pharmactiv	38	62	+ 63,2 %
PharmaRomandie	0	34	nouveau
Grischa-Pharma	21	22	+ 4,8 %
partenaires Amavita ²⁾	7	7	0,0 %
■ Autres pharmacies³⁾	205	144	- 29,8 %
Total des pharmacies (au 31.12.2019, V2)	1806	1819	+ 0,7 %

¹⁾ pharmacies de chaînes non affiliées à pharmaSuisse en 2019, ou en partie seulement

²⁾ appartient au Groupe Galenica

³⁾ y compris mini-chaînes (5 à 15 pharmacies) et propriété multiple (jusqu'à 4 pharmacies)

Source: données des chaînes et groupements, pharmaSuisse

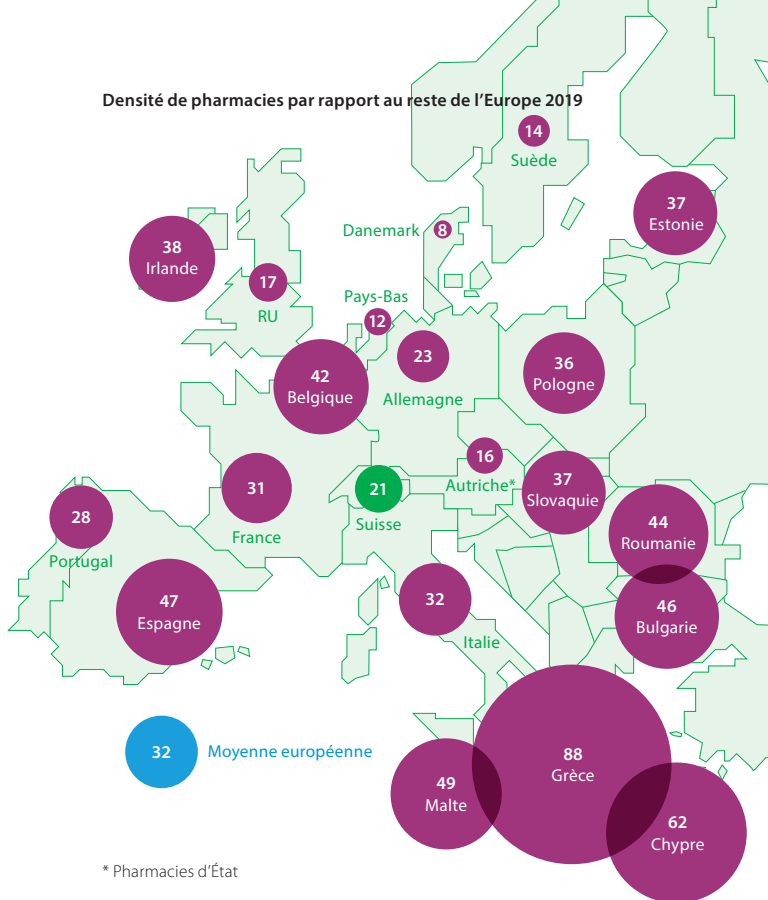
Fait n° 6 | Par rapport au reste de l'Europe, la Suisse offre une faible densité de pharmacies.

Même si la densité officinale apparaît faible en comparaison avec les pays voisins, nous disposons d'un réseau médical de grande qualité. En tant que premier interlocuteur des patients, le personnel officinal garantit un accès facile aux médicaments et aux conseils que cela implique. Il contribue notablement aux soins médicaux de base, y compris en matière de prévention et de promotion de la santé.

Importance pour les soins médicaux de base

Le nombre de pharmacies est resté relativement stable ces dernières années, malgré l'augmentation démographique et l'allongement de l'espérance de vie. Cela signifie que la densité des pharmacies est en recul par rapport au nombre d'habitants. Les ouvertures de nouvelles pharmacies et les fermetures définitives montrent que les changements structurels touchent principalement les villes. Les nouvelles officines s'établissent dans des lieux très fréquentés, comme les gares, les centres commerciaux et les centres-villes. Les pharmacies de quartier et rurales connaissent exactement la tendance inverse. Or, la fermeture de ces officines représente précisément une détérioration drastique de l'accès aux soins primaires de proximité pour les malades chroniques et âgés.

Densité de pharmacies par rapport au reste de l'Europe 2019



* Pharmacies d'État

Avec 21 pharmacies pour 100 000 habitants, la Suisse se situe en dessous de la moyenne européenne. La densité moyenne des pharmacies dans les États membres de l'UE est de 32 pour 100 000 habitants.

Source: ABDA, OCDE, pharmaSuisse

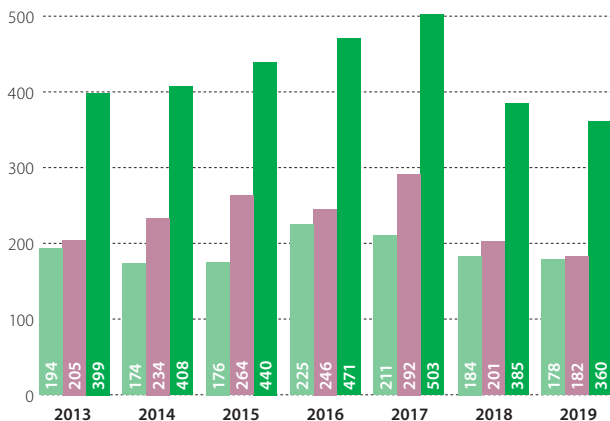
Fait n° 7 | La Suisse a besoin de plus de pharmaciens.

En Suisse, les études de pharmacie peuvent être suivies dans les universités de Bâle et de Genève, ainsi qu'à l'EPF de Zurich. Depuis septembre 2020, l'Université de Berne propose également un cursus de master qui fait suite au bachelor introduit en septembre 2019. Le nombre d'étudiants admis à la formation et de diplômés est resté relativement stable ces dernières années.

Les pharmaciens ont plus de compétences

Les études de pharmacie sont actuellement très orientées sur la pratique. Les futurs pharmaciens bénéficient donc d'une préparation idéale pour procéder à un examen préliminaire et émettre un premier avis en pharmacie. L'accent sera mis sur la pharmacie clinique. Les étudiants apprennent à effectuer une anamnèse approfondie et un triage leur permettant de déterminer s'ils peuvent remettre un médicament au patient ou s'ils doivent l'orienter vers un médecin ou un hôpital. Les connaissances de base sur la vaccination, le diagnostic et le traitement de maladies et troubles de santé fréquents sont aujourd'hui déjà dispensées durant les études.

Diplômes de pharmacie en Suisse et diplômes étrangers reconnus



■ Pharmaciens diplômés en Suisse Le nombre de diplômes délivrés correspond au nombre de personnes qui achèvent leurs études de pharmacie en Suisse. Le nombre de personnes qui commencent ces études est naturellement plus élevé.

■ Diplômes étrangers reconnus. En 2019, 182 diplômes étrangers ont été reconnus par la Commission des professions médicales (Mebeko). Les nombres peu élevés enregistrés en 2018 et en 2019 doivent être interprétés comme une fluctuation normale et non comme une tendance à la baisse.

■ Total

Source: Office fédéral de la santé publique, FPH Officine

Fait n° 8 | L'excellence professionnelle présuppose d'excellentes connaissances.

Les pharmaciens disposent de vastes connaissances pharmaceutiques. Ces connaissances sont acquises étape par étape, les cinq années d'études universitaires en constituant le socle. Elles sont suivies d'une formation postgrade de pharmacien spécialiste, puis de formations continues tout au long de la carrière.

Obligation de formation postgrade

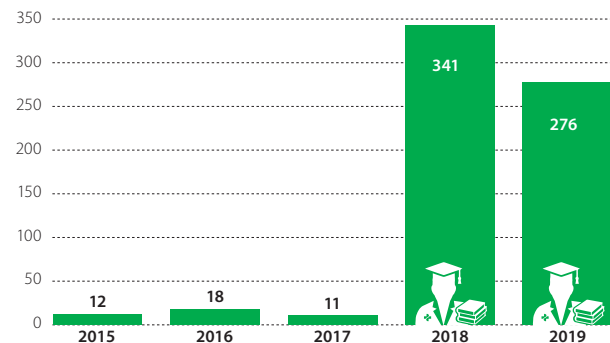
Tous les pharmaciens et les pharmaciennes qui ont achevé leurs études après le 1^{er} janvier 2018 et qui souhaitent exercer la profession sous leur propre responsabilité professionnelle doivent obtenir le titre postgrade de spécialiste FPH en pharmacie d'officine. La formation postgrade permet d'approfondir les connaissances acquises durant les études. Elle n'est pas uniquement réservée aux pharmaciens récemment diplômés: les pharmaciens expérimentés peuvent eux aussi tirer profit du cursus de formation postgrade. Après avoir été entièrement révisée, la formation postgrade a été introduite sous sa nouvelle forme en 2019. Le cursus se caractérise désormais par une flexibilité accrue, un lien plus étroit avec la pratique et une structure modulaire. Autofinancée, la formation postgrade conduisant au titre de pharmacien spécialiste dure entre deux et cinq ans. Outre la formation postgrade de spécialiste, il existe plusieurs programmes de formations complémentaires qui permettent aux pharmaciens expérimentés d'acquérir de nouvelles compétences, notamment concernant la vaccination ou l'anamnèse

en soins primaires. Ces compétences sont désormais déjà dispensées dans le cadre de la formation universitaire.

Formation continue tout au long de la carrière

Outre la formation postgrade obligatoire, les pharmaciennes et pharmaciens sont légalement tenus d'effectuer des formations continues tout au long de leur parcours professionnel. Ils doivent consacrer en moyenne une soirée par semaine à la formation postgrade ou continue, en plus de leur activité quotidienne en pharmacie. En 2019, 2174 offres de formation ont été accréditées pour la formation continue. Au total, 4907 pharmaciens ont suivi 174326 heures de formation continue.

Titre postgrade de pharmacien spécialiste FPH en pharmacie d'officine



■ Titres postgrade de spécialiste FPH en pharmacie d'officine ayant été délivrés

La forte augmentation enregistrée en 2018 est due tant à l'acquisition facilitée du titre de formation postgrade pour les pharmaciens disposant d'une expérience pluri-annuelle en officine qu'à la possibilité pour les titulaires du titre de formation postgrade de droit privé de le convertir en titre postgrade fédéral d'ici au 31.12.2020.

Source: registre des professions médicales de l'Office fédéral de la santé publique

Les pharmacies, alliées
santé de la population.



2/3

des troubles de la santé
peuvent être traités
directement à la pharmacie.

90 %

de la population fait confiance
aux pharmaciens pour les
maladies évoluant normalement.

23

cantons autorisent déjà
la vaccination sans ordonnance
en pharmacie.

Fait n° 9 | Les pharmacies sont les premières interlocutrices santé de la population.

En pharmacie, les clients apprécient de pouvoir recevoir un premier avis pour de nombreux problèmes de santé. Le professionnel de la santé détermine s'il peut remettre un médicament au patient de sa propre initiative ou s'il doit l'orienter vers un médecin ou l'hôpital. Il s'agit de décharger les médecins de famille et les services des urgences des hôpitaux. Dans le même temps, la pharmacie assume d'importantes activités de prévention, car elle a également accès aux personnes en bonne santé qui ne vont pas chez le médecin. Il est d'autant plus important que le cadre réglementaire permette le maintien d'une bonne infrastructure des pharmacies et que les prestations soient rémunérées à leur juste valeur.

Au cours d'un trimestre, 750 personnes sur 1000 souffrent de problèmes de santé: 250 d'entre elles décident de se consulter directement un médecin. Si elles bénéficiaient de l'accessibilité et des conseils professionnels qu'offrent les pharmacies, 500 personnes pourraient y résoudre leur problème directement. Un professionnel de la santé réalise un premier entretien et propose directement une solution ou recommande de se rendre dans un cabinet médical ou aux urgences. Vu la proportion élevée de personnes qui privilégient la pharmacie comme première interlocutrice, les pharmaciens jouent un rôle prépondérant pour la santé de la population, qu'il s'agisse des pathologies chroniques ou aiguës. Grâce aux prestations de prévention (p. ex. vaccination, tests de dépistage), les pharmacies aident également les personnes en bonne santé à le rester. Elles contribuent en outre à réaliser d'importantes économies pour les caisses-maladie.

Le rôle des pharmaciens

sur l'exemple de 1000 personnes

250 personnes sont en bonne santé

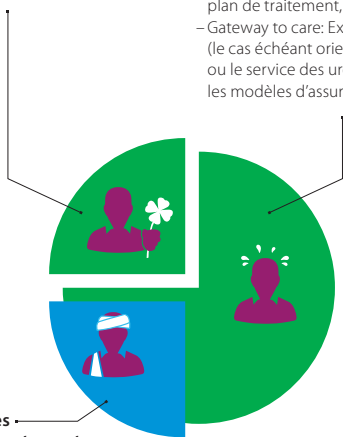
- Premier interlocuteur pour rester en bonne santé
- Prévention et promotion de la santé (p. ex. vaccination ou tests de dépistage)

750 personnes rencontrent un problème de santé au cours d'un trimestre

- Premier interlocuteur pour recouvrer la santé
- Conseils et solutions en cas de maladies et troubles de santé légers. Traitement des maladies les plus fréquentes par le pharmacien (diagnostic, décision thérapeutique, plan de traitement, entretien de suivi)
- Gateway to care: Examen préliminaire (le cas échéant orientation vers un médecin ou le service des urgences), également dans les modèles d'assurance alternatifs

250 personnes consultent directement le médecin

- Prise en charge et accompagnement des malades chroniques (adhésion thérapeutique)
- Validation des médicaments sur ordonnance (sécurité du patient)



Source: KL White, TF Williams, BG Greenberg

Fait n° 10 | La confiance envers les pharmaciens augmente.

Par rapport aux années précédentes, la confiance envers le médecin spécialiste ou les urgences s'est effritée. Pour les pharmacies, c'est l'inverse: 90 % de la population fait confiance aux pharmaciens pour les maladies évoluant normalement, ce qui est un pourcentage impressionnant. Cette confiance de la population repose notamment sur l'accessibilité des pharmacies, leur rôle de conseil et le lien que les clients entretiennent avec leur officine.

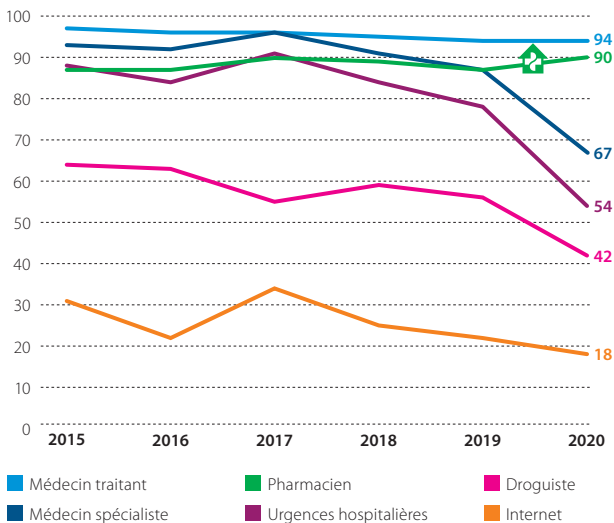
La pharmacie: une solution pratique

80 % des personnes interrogées sont d'accord avec l'affirmation selon laquelle les pharmacies sont le premier point de contact pour obtenir des explications sur des médicaments et que leurs solutions simples permettent de réaliser des économies (77 %). Seuls 22 % des sondés jugent l'achat de médicaments en ligne plus pratique qu'une visite à la pharmacie.

Confiance dans les différents acteurs

Le graphique représente les personnes ayant participé à l'enquête représentative «Moniteur des pharmacies 2020» et ayant répondu par «fait tout à fait confiance» ou «fait plutôt confiance» à la question suivante: «Supposons que vous soyez atteint(e) d'une maladie qui suit un cours normal. À quel point faites-vous confiance aux acteurs ou médias cités ci-après de vous prodiguer des soins corrects en tant que premier point de contact?».

Confiance dans les différents acteurs en cas de maladie à évolution normale



en % des habitants de plus de 18 ans ayant répondu «tout à fait/plutôt confiance»
(N à partir de 2017, env. 1000, N jusqu'en 2016, environ 1200)

Source: GFS Berne

Fait n° 11 | La solution aux problèmes de santé se trouve souvent en pharmacie.

Peu importe quand, comment et où survient un problème de santé, en Suisse, la pharmacie est le premier point de contact. 5769 pharmaciennes et pharmaciens travaillent dans 1819 pharmacies pour répondre aux besoins des clients et des patients. En tant que spécialistes incontestés des médicaments, mais également en tant qu'experts reconnus en matière de santé, ils sont un pilier essentiel des soins médicaux de base de proximité.

Un éventail de prestations complet

Les rôles vont devoir être redistribués pour proposer à la population des prestations de santé d'accès faciles et répondre à la pénurie de médecins de famille. En conséquence, le Parlement a décidé de mieux exploiter les compétences des pharmaciens. Il entend mettre à profit le savoir-faire des pharmaciens pour conseiller, soigner et accompagner les malades, qu'ils souffrent d'affections aiguës ou chroniques. Le législateur accorde également une importance centrale à la prévention et aux autres prestations de santé. Dans ces domaines également, il s'agit d'exploiter sans attendre les connaissances du pharmacien, essentielles pour la santé de la population et bon marché.

La pharmacie, centre de compétence pour les prestations de santé



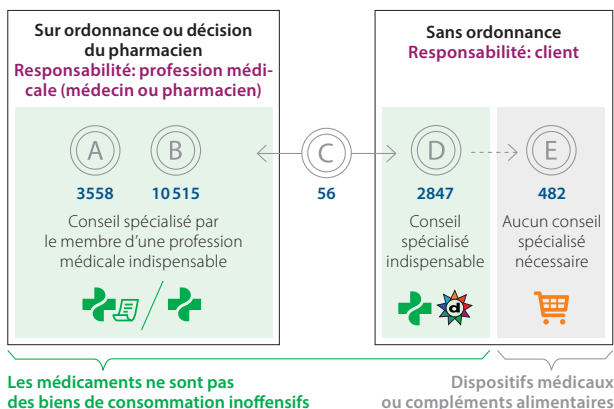
Fait n° 12 | Les pharmaciens acquièrent davantage de compétences.

Avec l'adoption de la loi révisée sur les professions médicales (LPMéd) en 2015, le législateur a posé les jalons de l'extension des compétences du pharmacien dans les soins médicaux de premier recours. Ces nouvelles compétences ont entraîné de nouvelles exigences: aujourd'hui déjà, les pharmaciens acquièrent pendant leurs études les compétences nécessaires à la vaccination, mais aussi à l'établissement du diagnostic et au traitement des affections et troubles courants. Conséquence directe de cette évolution, les pharmaciens sont, comme les médecins, soumis à une obligation de formation postgrade pour pouvoir exercer sous leur propre responsabilité. Ce mandat du Parlement est également inscrit dans la loi sur les produits thérapeutiques révisée (LPTh, 2016): les compétences des droguistes et des pharmaciens sont mises à profit pour favoriser l'automédication accompagnée par des spécialistes garants de la sécurité des patients.

Remise simplifiée des médicaments soumis à ordonnance

Désormais, les pharmaciens peuvent remettre directement, sous certaines conditions, des médicaments soumis à ordonnance, même sans prescription médicale. Cela implique le diagnostic, le conseil et la documentation de la décision de délivrance, sous l'entière responsabilité du pharmacien responsable.

Catégories de remise des médicaments depuis le 1^{er} janvier 2019



■ Nombre d'emballages autorisés par Swissmedic par catégorie de remise (état au 30.09.2020)

Source: Swissmedic, pharmaSuisse

Il n'y a pas de médicament anodin

Dans le cadre de la lutte contre la banalisation des médicaments, le Parlement a nettement restreint les critères qui encadrent le classement de substances thérapeutiques dans la catégorie de remise E. Cette dernière rassemble les produits pouvant être obtenus en libre-service sans ordonnance, ni conseil médical, pharmaceutique ou spécialisé. La catégorie de remise D est prévue pour des médicaments pour lesquels un conseil spécialisé est indispensable, car, d'une part, un non-spécialiste ne peut pas toujours évaluer le tableau clinique et, d'autre part, une utilisation correcte présuppose un conseil.

Fait n° 13 | Une prise en charge en pharmacie, directe et sans rendez-vous, est précieuse.

Pour les maladies fréquentes et les petites blessures, il n'est bien souvent pas nécessaire de se rendre chez le médecin ou aux urgences. La consultation en pharmacie associe premiers conseils et arbres décisionnels étayés scientifiquement: le client est pris en charge directement et sans rendez-vous; en fonction du résultat de la consultation, le pharmacien lui remet un médicament sans ordonnance ou l'oriente si nécessaire vers un cabinet médical ou le service des urgences.

Médicaments soumis à ordonnance délivrés directement à la pharmacie

Différentes maladies peuvent être facilement diagnostiquées en pharmacie. Au besoin, le pharmacien est habilité, sous sa propre responsabilité, à remettre des médicaments soumis à ordonnance, même en l'absence de prescription médicale.

Consultation en pharmacie les plus fréquentes:



- Conjonctivite
- Maladies de la peau
- Cystite
- Douleurs auriculaires
- Maux de gorge
- Maux de dos

Main dans la main avec les caisses-maladie

Autre avantage: la consultation en pharmacie est disponible sans rendez-vous, même en dehors des horaires de bureau, en soirée ou le week-end, quand le cabinet médical est fermé. Les assureurs-maladie reconnaissent la commodité pour les clients et le potentiel d'économies que représente cette prestation. Ils proposent souvent des modèles alternatifs d'assurance dans lesquels les pharmacies jouent le rôle de premier interlocuteur en cas de questions médicales.



Fait n° 14 | La vaccination en pharmacie est très appréciée.

Par leur facilité d'accès, les prestations de prévention des pharmacies présentent d'énormes avantages. Ces solutions pratiques sont particulièrement prisées des personnes qui ne veulent par exemple pas consulter leur médecin juste pour un vaccin. L'offre de vaccination en pharmacie soutient la stratégie de l'Office fédéral de la santé publique qui vise à augmenter la couverture vaccinale. Les personnes en bonne santé qui souhaitent se protéger et protéger les autres peuvent se faire vacciner en pharmacie. Cela décharge les cabinets médicaux, et outre l'aspect de la protection, l'avantage en matière de coûts est évident: cette offre pratique permet aux clients, mais aussi à l'ensemble du système de santé, d'économiser du temps et de l'argent.

Presque tous les cantons autorisent la vaccination en pharmacie

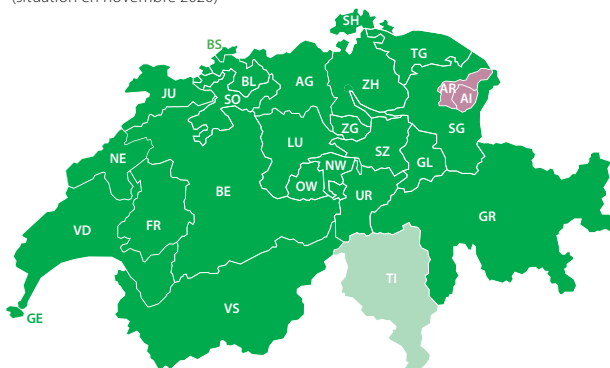
Depuis octobre 2020, il est déjà possible de se faire vacciner en pharmacie sans prescription médicale dans 23 cantons suisses. À ces derniers s'ajoutent le Tessin, où la vaccination en pharmacie est autorisée sur prescription médicale. Près de 1100 pharmacies proposent des vaccinations. Elles sont répertoriées sur le site www.vaccinationenpharmacie.ch. Seuls deux cantons n'ont pas encore fixé de cadre juridique pour la vaccination en pharmacie: AI et AR.

Forte hausse des vaccinations contre la grippe et la FSME

Lors de la dernière saison de vaccination antigrippale, plus de 35 000 personnes se sont fait vacciner contre la grippe dans une pharmacie. En 2019, plus de 40 500 vaccinations contre l'encéphalite à tiques (FSME) et près de 790 vaccinations contre les hépatites A et B ont été effectuées en pharmacie. De plus, selon une enquête de satisfaction de l'an passé, la pharmacie est appréciée comme lieu de vaccination.

Vaccination en pharmacie sans ordonnance et sans rendez-vous

(situation en novembre 2020)



■ Vaccination directe et conseil vaccinal en pharmacie

■ Vaccination sur ordonnance et conseil vaccinal en pharmacie

■ Conseil vaccinal



www.vaccinationenpharmacie.ch

60% des pharmacies de Suisse propose déjà des prestations de vaccination dans les 23 cantons qui l'autorisent. Plus d'un pharmacien sur trois a déjà obtenu le certificat nécessaire pour vacciner les clients.

Source: pharmaSuisse

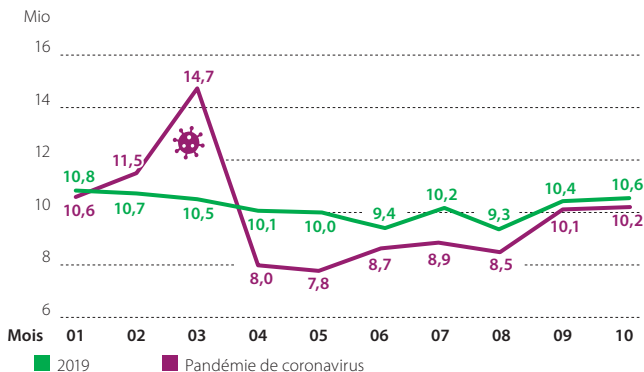
Fait n° 15 | Les pharmacies ont aussi une importance systémique dans la crise du COVID-19.

Les circonstances particulières de la pandémie de coronavirus confirment les pharmacies dans leur rôle de premier interlocuteur santé. Cette crise met à rude épreuve le personnel des pharmacies, comme tous les professionnels de santé, et les expose au risque de contamination.

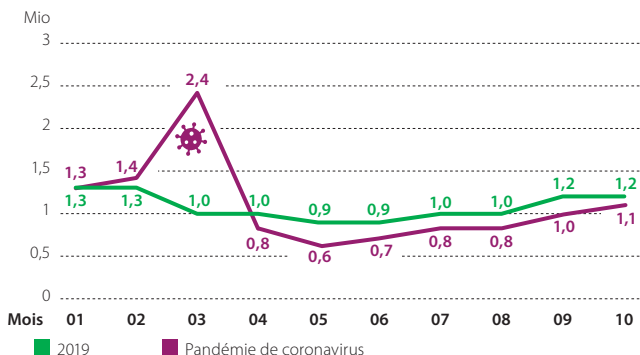
Premier point de contact lors de la pandémie de COVID-19

Pendant la pandémie de coronavirus, les pharmacies sont toujours disponibles et viennent en aide sur tous les fronts: elles relayent les messages des autorités à la population et font face aux achats compulsifs et à la pénurie de médicaments. Elles appliquent les mesures de protection vis-à-vis de leur patientèle et de leurs collaborateurs et les adaptent en permanence. Les équipes officinales préparent des solutions hydroalcooliques, intensifient les livraisons à domicile et, durant la première vague, ont renouvelé les traitements pour les patients chroniques alors que les cabinets médicaux étaient fermés. Les pharmacies hospitalières sont elles aussi mises à rude épreuve pour faire face à cette situation particulière.

Nombre d'emballages de médicaments remis en pharmacie



Nombre d'emballages d'analgésiques remis en pharmacie



Au début de la première vague de la pandémie, la population a acheté et stocké des quantités importantes de médicaments. En mars 2020, les ventes d'analgésiques ont connu un pic sans précédent.

Source: IQVIA

Fait n° 16 | Les médicaments ne sont pas des biens de consommation inoffensifs.

Le Tribunal fédéral a confirmé en 2015 que l'envoi de médicaments en vente libre en l'absence d'ordonnance médicale est interdit au sens de la loi sur les produits thérapeutiques. Un questionnaire patient n'est pas suffisant pour la vente par correspondance de tels médicaments: le contact personnel entre le professionnel de santé et le patient est nécessaire avant toute remise ou tout envoi de médicament. Il est indispensable à l'établissement correct de l'état de santé et s'inscrit dans le respect des règles des sciences médicales et pharmaceutiques.



En Suisse, la sécurité des patients est la priorité absolue. Des normes de qualité et des contrôles de qualité stricts ont donc été définis afin de garantir la protection de la population et limiter les coûts qu'engendrent pour la société l'utilisation incorrecte de médicaments.

Des économies au mauvais endroit

En 2019, l'administration fédérale des douanes a saisi, sur mandat de Swissmedic, 7781 envois contenant des médicaments importés illégalement. Ce chiffre global a plus que doublé par rapport aux années précédentes: 2018=3203, 2017=1060.

Risques pour la santé à cause d'organisations criminelles

Derrière la mention «préparations originales à prix avantageux», qui suscite l'intérêt de la clientèle, se cachent généralement de vastes organisations criminelles. Dans la plupart des cas, les médicaments livrés sont des contrefaçons présentant de graves défauts de qualité, des dosages trop forts ou trop faibles, des principes actifs incorrects ou non déclarés, et exposent ainsi à de sérieux risques pour la santé.

Label de qualité suisse: étiquetage fiable

Les médicaments issus de la chaîne de distribution légale en Suisse sont sûrs: leur qualité irréprochable fait l'objet d'un contrôle constant. On n'a jamais découvert aucune contrefaçon de médicament de facture helvétique.

Provenance des importations illégales en 2019 par région	Proportion
Inde	42,9 %
Europe de l'Est (surtout Pologne)	26,8 %
Asie (sans l'Inde, surtout Singapour)	17,8 %
Europe occidentale (surtout Grande-Bretagne, Allemagne)	11,7 %
Autres pays	0,8 %
Nombre total d'envois saisis: 7781	100 %

Envois saisis en 2019 par type de produits	Proportion
Stimulants sexuels	91,3 %
Autres médicaments délivrés sur ordonnance	3,8 %
Somnifères et calmants	2,7 %
Produits amincissants	0,2 %
Autres	2,0 %
Nombre total d'envois saisis: 7781	100 %

Source: Swissmedic

Fait n° 17 | Les pharmaciens fournissent des prestations de haute qualité contrôlée.

La qualité des traitements et la sécurité des patients sont deux priorités absolues pour les pharmacies. Ces deux paramètres sont définis et mesurés notamment par deux instruments standardisés: le système de gestion de la qualité ISO 9001 et QMS Pharma. Le système de gestion de la qualité de pharmaSuisse aide les pharmacies à atteindre un niveau de qualité élevé et à le maintenir. Depuis le 1^{er} janvier 2020, la loi sur les produits thérapeutiques révisée oblige les pharmacies de toute la Suisse à disposer d'un système d'assurance qualité adéquat et adapté au type et à la taille de l'établissement pour obtenir l'autorisation de remettre des produits thérapeutiques. Avec le QMS de pharmaSuisse, les pharmacies sont parfaitement équipées: cela optimise les procédures, simplifie les processus, augmente la sécurité et introduit une culture de l'erreur positive. En 2020, 594 pharmacies se sont déjà abonnées au système ISO 9001 QMS Pharma, soit environ un tiers des pharmacies affiliées à pharmaSuisse.

Assurance qualité à l'échelon national

La plupart des pharmacies affiliées à une chaîne ou un groupe ment disposent d'un système de gestion de la qualité, ce qui permet de tabler sur une qualité contrôlée dans pratiquement toute la Suisse.

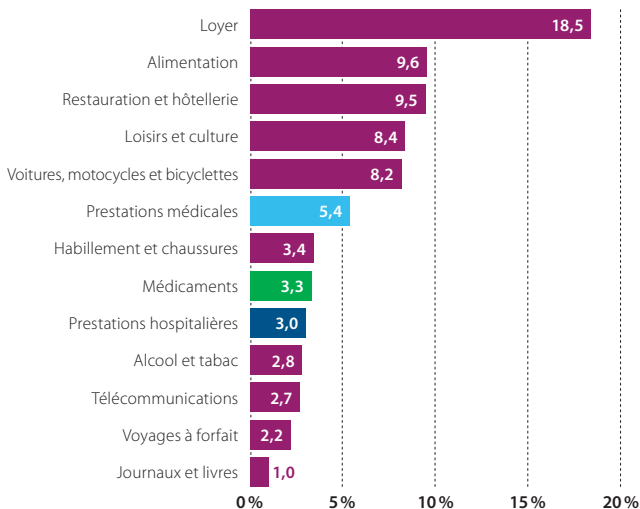


Fait n° 18 | Les médicaments grèvent peu le budget des ménages.

Comparées à d'autres postes budgétaires, les dépenses de médicaments pèsent peu dans la balance. Les prestations liées aux consultations médicales grèvent davantage le budget des ménages; elles sont nettement plus onéreuses.

Structure des dépenses des ménages suisses 2019

Panier type de l'indice des prix à la consommation (en %)



Source: Office fédéral de la statistique

Les pharmacies assurent
les soins médicaux de base
en Suisse.

4x

moins de coûts engendrés lorsque
les patients adhèrent au traitement.

1 milliard

de francs ont pu être économisés
grâce aux baisses de prix au
cours des trois dernières années.

1 5

des emballages de médicaments
remis pourraient être remplacés
par des génériques.

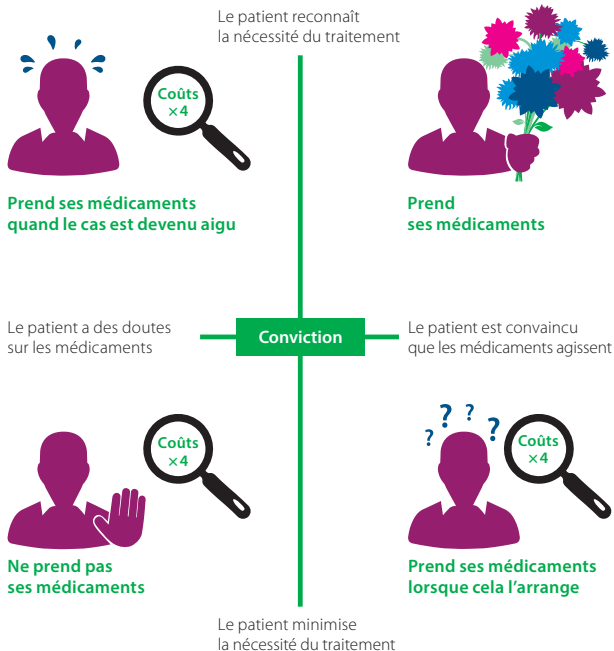
Fait n° 19 | Un patient qui adhère au traitement coûte 4 fois moins cher.

Il convient d'encourager l'adhésion thérapeutique, car elle permet de diviser les coûts par quatre (voir Fait n° 20): le patient n'utilise correctement les médicaments que s'il comprend la nécessité et l'utilisation de son traitement, ainsi que les conséquences d'une interruption. Il n'en va malheureusement pas toujours ainsi, que ce soit par peur des effets secondaires ou parce que le patient n'est pas convaincu que le médicament lui soit réellement nécessaire. C'est souvent le cas avec les maladies insidieuses telles que l'hypertension, le diabète ou l'asthme, dont les conséquences ne se font souvent ressentir qu'à un stade très avancé, lorsque des dommages irréparables sont déjà survenus. L'un des principaux rôles du pharmacien est donc d'assurer l'utilisation correcte du traitement par un accompagnement ad hoc. Cela n'est possible que lorsque le médicament est obtenu en pharmacie et que le conseil du pharmacien est rémunéré équitablement.

Les piluliers favorisent l'adhésion thérapeutique

Les pharmaciens soutiennent les patients en leur fournissant un pilulier pratique qui facilite une prise de médicaments sécurisée, régulière et efficace. Les conseils personnalisés au début du traitement et le suivi ultérieur aident les personnes souffrant de maladies chroniques et permettent d'optimiser l'adhésion thérapeutique à long terme.

Le plus grand défi chez les malades chroniques: l'adhésion thérapeutique



Source: Obsan, Santésuisse, Horne & Weinman

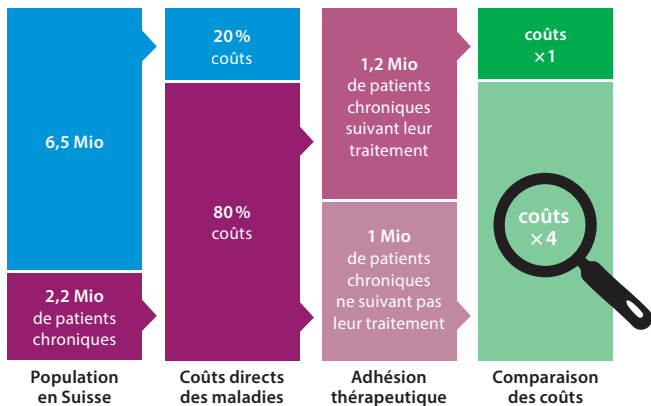
Fait n° 20 | La non-adhésion thérapeutique coûte 30 milliards par an à la Suisse.

80 % des coûts directs des maladies sont imputables aux 2,2 millions de patients atteints de maladies chroniques en Suisse. Un patient chronique qui se tient à la prescription de son médecin génère en moyenne une dépense de 10 000 francs par an. Pour un patient chronique qui n'adhère pas à son traitement, le coût est multiplié par quatre. Ainsi, renforcer l'adhésion thérapeutique peut permettre des économies considérables pour le système de santé suisse. Les pharmaciens jouent un rôle d'autant plus important dans ce domaine: aujourd'hui déjà, ils aident les patients à renforcer et à maintenir leur adhésion thérapeutique. Le potentiel résiduel reste cependant énorme.

Lutter contre le gaspillage de médicaments

Chaque année, des tonnes de médicaments se retrouvent à la poubelle: un gaspillage qui doit impérativement être réduit. En optimisant la communication entre les spécialistes de la santé, la qualité des prescriptions se voit améliorée. L'échange numérique, tel qu'il est prévu dans le dossier électronique du patient, permet notamment d'empêcher que des médicaments soient prescrits en double.

L'adhésion thérapeutique permet de diviser les coûts par quatre



Source: Obsan, Office fédéral de la santé publique, Santésuisse

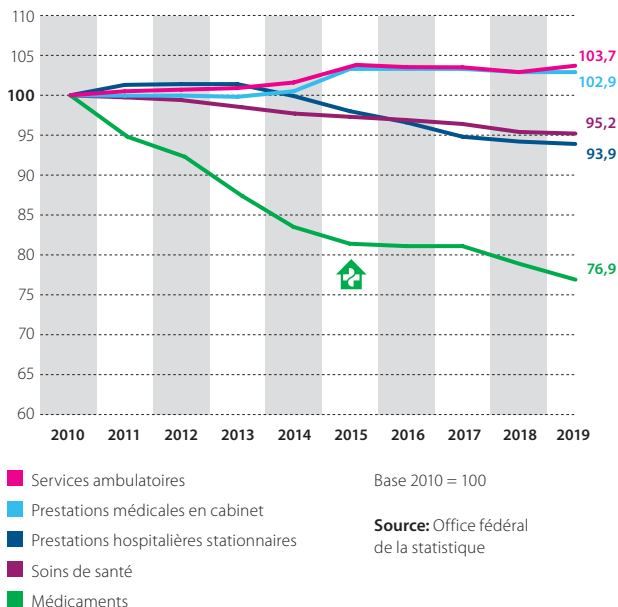
Fait n° 21 | L'indice des prix des médicaments est en net recul.

Le revenu par emballage pour les pharmacies est en recul à la suite de plusieurs mesures d'économie intervenues ces dernières années. L'indice des prix de divers groupes de produits dans le domaine de la santé montre clairement cette évolution. Les indices de prix reflètent l'évolution des recettes moyennes dans les différents groupes de produits. L'indice des prix des médicaments se démarque nettement de celui des autres secteurs de la santé, et décroît rapidement: depuis 2010, il a chuté de 100 à 76,9. Tandis que l'indice des prix dépend du volume, le prix moyen par emballage est «gonflé» par des médicaments coûteux.

Une tâche titanesque

Les recettes nécessaires aux pharmacies pour couvrir les frais de personnel, d'infrastructure et d'exploitation diminuent en raison des baisses de prix ordonnées par les autorités et des interventions sur la rémunération de la distribution. De ce fait, de nombreuses pharmacies se retrouvent dans une situation difficile. Bien que les pertes soient en partie compensées par l'augmentation du volume des ventes, il devient de plus en plus difficile de couvrir les frais croissants. Par ailleurs, les pharmacies doivent constamment investir dans la formation continue et postgrade, ainsi que dans la qualité. Faute de moyens, il sera alors impossible pour les pharmacies de continuer à assurer des soins médicaux de premier recours sur

Indice des prix des médicaments et des prestations de soins



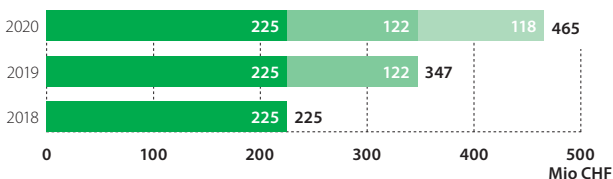
L'indice des prix des médicaments se démarque nettement de celui des autres secteurs de la santé, et décroît rapidement: depuis 2010, il a chuté de 100 à 76,9.

l'ensemble du territoire. C'est ce que les équipes officielles cherchent à éviter; elles souhaitent continuer à remplir leur rôle d'interlocutrices de choix dans le système de santé. Grâce à la pétition «Bien soigné, demain aussi» (voir Fait n° 23), elles se savent soutenues par la population.

Fait n° 22 | Les pharmaciens travaillent plus, mais gagnent moins.

A la suite des réexamens des prix des médicaments par l'Office fédéral de la santé, l'AOS a économisé un milliard sur les médicaments de la liste des spécialités, au détriment des prestataires des soins médicaux de premier recours en raison de la non correction de la part de distribution qui devrait être indépendante du prix du médicament..

1 milliard de francs économisé grâce à la baisse des prix des médicaments



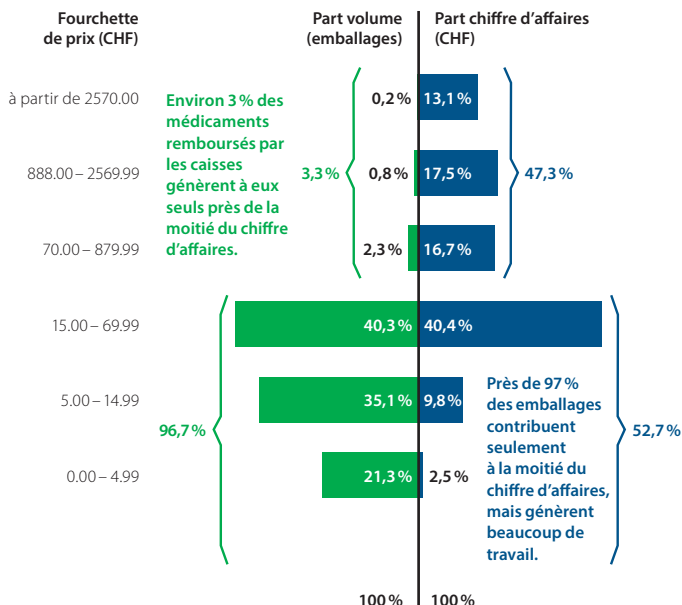
Économies annuelles grâce aux baisses de prix ordonnées par les autorités

	Mio CHF
2018 (Réexamen des prix 2017)	225
2019 (Réexamens des prix 2017 et 2018)	347
2020 (Réexamens des prix 2017, 2018 et 2019)	465
Total 2018–2020	1037

Les économies cumulées au profit de l'assurance obligatoire des soins (AOS) lors de la remise des médicaments s'élèvent à plus d'un milliard de francs.

Source: IQVIA, pharmaSuisse

Volume et chiffre d'affaires pour les médicaments remboursés par les caisses



Ces dernières années, on a assisté à un déplacement massif des médicaments vers les classes de prix inférieures. Comme, contre toute logique, la marge de distribution dépend du prix de fabrique, les recettes baissent, contrairement aux coûts de logistique, qui vont de pair avec l'augmentation du volume des médicaments consommés. La dépense que représente la remise de médicaments très bon marché est bien plus élevée que ce qu'ils rapportent. Les pharmaciens y perdent donc lorsqu'ils conseillent et remettent des médicaments peu coûteux à la population. Il est urgent de séparer complètement les coûts des prestations officielles, les médicaments et la marge de distribution (voir Fait n° 29).

Source: IQVIA

Fait n° 23 | La pétition «Bien soigné, demain aussi» a bénéficié d'un large soutien.

En 2019, la population a clairement réaffirmé son souhait de disposer de soins médicaux de premier recours personnalisés et de proximité: en 60 jours seulement, la pétition «Bien soigné, demain aussi» lancée par pharmaSuisse et ses partenaires a récolté plus de 340 000 signatures.

La population soutient les pharmaciens

La pharmacie bénéficie d'un grand capital de confiance en tant que première interlocutrice santé, et sa compétence est reconnue. Les gens apprécient de pouvoir se rendre à la pharmacie à tout moment, sans rendez-vous. La population suisse s'oppose ainsi clairement aux mesures d'austérité arbitraires du Conseil fédéral. Ces mesures menacent les soins médicaux de premier recours assurés notamment par les pharmacies, en particulier dans les zones rurales ou dans certains quartiers.

Exploiter les potentiels d'économie existant

Les pharmaciens peuvent contribuer massivement à maîtriser les coûts de santé si on leur donne les outils et les moyens nécessaires. Pour la prise en charge des coûts de l'assurance obligatoire des soins (AOS, assurance de base), il convient de mieux dissocier encore les prestations du pharmacien et le prix du médicament: la pharmacie ne se contente pas de délivrer des médicaments, elle fournit en effet de plus en plus de prestations essentielles dans le domaine des soins de premier recours, soulageant ainsi les services des urgences et les généralistes. Dans les campagnes de promotion de la santé, de prévention et de vaccination, ainsi que lors des pandémies, elle joue un rôle toujours plus important, collaborant judicieusement avec les autres acteurs du système de santé. pharmaSuisse attend impatiemment la mise en œuvre des motions Humbel et Ettlin, qui ouvrent la voie à de nouvelles prestations des pharmacies dont l'effet sur la réduction des coûts a déjà été prouvé (voir Fait n° 28).



Tout savoir sur la pétition: www.bien-soigné.ch

Fait n° 24 | Augmenter la pénétration des génériques, sans introduire un prix de référence.

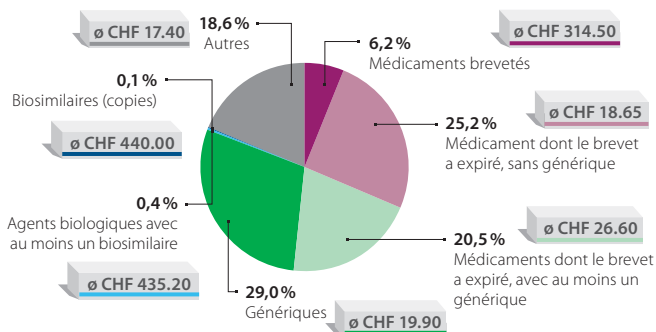
Les pharmaciens soutiennent la promotion des médicaments génériques. Mais ils s'opposent avec détermination à toute contrainte de changement de médication sans consentement explicite du patient. L'adhésion thérapeutique ne saurait être compromise par un changement de médication forcé (voir Fait n° 19/20). De plus, dans un système de prix de référence, le marché menace de s'assécher en raison du risque de ne plus avoir qu'un seul médicament de disponible, voire aucun (voir Fait n° 25).

Propositions de mesures d'économie judicieuses dans le domaine des médicaments

- **Adapter de toute urgence la marge de distribution** (art. 38 de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins, OPAS), pour éliminer entièrement les incitations inopportunes liées au prix: prime fixe de CHF 9.45, prime en pourcentage par emballage de 3 %, prime maximale de CHF 300 par emballage.
- **Diminuer les prix de fabrique** grâce à un meilleur encadrement de la fixation du prix des génériques et des réexamens de prix plus fréquents.
- **Augmenter la part de génériques** grâce à des incitations qui ont été fixées dans les conventions tarifaires avec les assureurs-maladie (p. ex. nouveau tarif officinal RBP V).

Par rapport aux répercussions d'un système de prix de référence, les incitations à délivrer des médicaments présentant un meilleur rapport coût-utilité permettent des économies plus importantes, sans dommages collatéraux: le potentiel d'économie de ces mesures est estimé à 270 millions de francs par an.

Répartition des médicaments originaux et génériques par nombre d'emballages



Médicaments remboursés par les caisses	Emballages en Mio	Proportion
Médicaments brevetés Les médicaments brevetés ne représentent que 6,2% des emballages de médicaments, mais occasionnent près de la moitié des coûts.	7,9	6,2 %
Médicament dont le brevet a expiré, sans générique Pour beaucoup de fabricants de génériques, le marché suisse n'est pas intéressant. Ils considèrent que la vente de génériques n'y est pas rentable en raison de sa petite taille et des conditions exigeantes imposées par la Suisse (1/4 du volume du marché).	32,1	25,2 %
Médicaments dont le brevet a expiré, avec au moins un générique En Suisse, le potentiel des génériques n'est pas encore pleinement exploité. Un médicament sur cinq est susceptible d'être remplacé par un générique. En théorie, des économies de près de 175 millions de francs par an sont donc possibles.	26,1	20,5 %
Génériques Sur l'ensemble des médicaments actuellement délivrés en Suisse, les génériques représentent à peine 30%.	36,9	29,0 %
Agents biologiques avec au moins un biosimilaire	0,5	0,4 %
Biosimilaires (copies)	0,1	0,1 %
Autres	23,6	18,6 %
Total 2019	127,2	100 %

CHF Prix moyen par emballage

Source: IQVIA

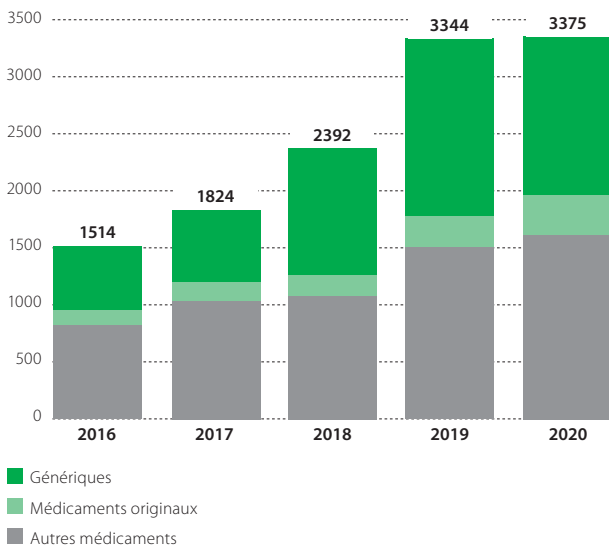
Fait n° 25 | Les ruptures de stock se multiplient de façon inquiétante.

Les hôpitaux, les fournisseurs de soins infirmiers et les pharmacies sont chaque jour confrontés à des pénuries de médicaments. Elles entraînent un surcroît de travail pour le personnel, qui doit rechercher des produits de substitution. Malgré ces efforts, ce sont surtout les patients qui sont affectés dans leur traitement: quand un médicament, même un générique, est indisponible, c'est le traitement optimal et la sécurité des patients qui sont menacés. Les chiffres sont préoccupants et révèlent une augmentation fulgurante.

La pression sur les prix évince des fabricants du marché

Les principes actifs les plus impactés sont notamment les antibiotiques, les analgésiques, les médicaments anticancéreux éprouvés de longue date et les vaccins. Comme la plupart de ces médicaments sont bon marché et utilisés depuis longtemps, ils trouvent un large emploi en traitement de première intention. Une pression trop forte sur les prix évince de nombreux fournisseurs du marché pour des questions de rentabilité, compromettant ainsi tout l'approvisionnement et la concurrence saine. Aujourd'hui déjà, notre approvisionnement en médicaments dépend de quelques fabricants qui parviennent à survivre en Inde ou en Chine, et ce pour de nombreux principes actifs. La Suisse s'expose à une crise d'approvisionnement en raison d'une approche économique à court terme, irresponsable.

Nombre de médicaments en rupture de stock



Source: drugshortage.ch



Les pharmaciens s'assurent
que la médication et
les traitements soient
adaptés et sûrs.



14 %

de baisse du revenu par
emballage depuis 2009.

58,6

heures d'ouverture par semaine
en moyenne.

75 millions

de conseils et de prestations
(prestations RBP) pris en charge par
les caisses-maladie ont été fournis
dans les officines en 2019.

Fait n° 26 | Les pharmacies ont accru leur efficacité de 14 %.

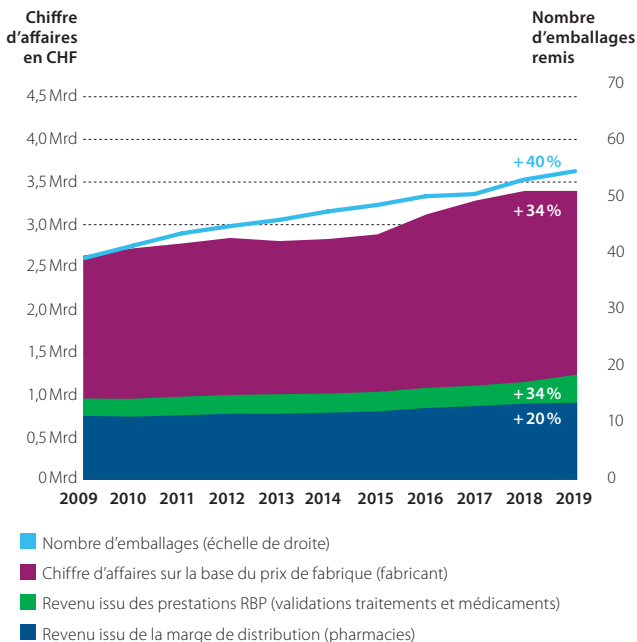
Depuis 2009, le volume des ventes de médicaments soumis à ordonnance et remboursés par les caisses a augmenté de 40 %. Le produit issu de la marge de distribution (20 %, prix fixé par l'Office fédéral de la santé publique) et le produit des prestations pharmaceutiques (34 %, prestations RBP) ont également augmenté, mais dans une moindre mesure. Les mécanismes de la convention tarifaire RBP (rémunération basée sur les prestations, convention entre assureurs et pharmaciens) fonctionnent donc comme prévu: une augmentation du volume des ventes ne se traduit pas automatiquement par une augmentation du revenu.

Des défis majeurs

On observe cependant une nette augmentation du chiffre d'affaires sur la base du prix de fabrique du fabricant (34 %). Cela s'explique par l'augmentation du nombre d'emballages et l'introduction de nouveaux médicaments très coûteux. Comme le nombre d'emballages augmente plus rapidement que la marge de distribution, le revenu moyen par emballage remis a diminué de 14 % depuis 2009, pour atteindre CHF 16.81 par emballage. Les pharmacies sont donc face à un défi de taille pour l'avenir.

Chiffre d'affaires sur la base du prix de fabrique, marge de distribution, prestations RBP et emballages remis

Médicaments des catégories de remise A et B de la liste des spécialités



Comme le nombre d'emballages augmente plus rapidement que la marge de distribution, le revenu par emballage remis a diminué de 14 % depuis 2009, pour atteindre CHF 16.81 par emballage.

Source: IQVIA, Medicpool

Fait n° 27 | Des coupes supplémentaires entraîneront des coupes dans le personnel.

Pour être à même de continuer à apporter leur indispensable contribution aux soins médicaux de base, les pharmacies doivent, en tant que PME, pouvoir assurer leur existence dans le contexte économique. Leur situation est particulière dans la mesure où elles ne peuvent pas fixer librement le prix d'un certain nombre de leurs produits, notamment des médicaments remboursés par les caisses. Les baisses de prix imposées par les autorités entraînent une diminution de la marge de distribution, alors que les frais d'exploitation et les salaires augmentent.

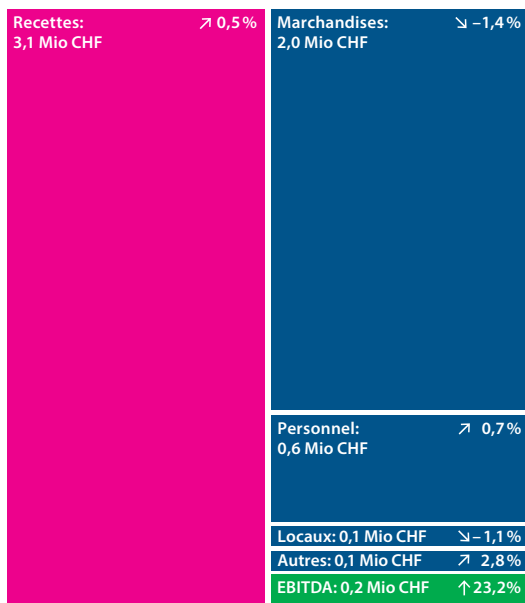
De nombreuses pharmacies sont menacées

Les pharmacies doivent réinvestir une partie de leur bénéfice, par exemple dans les logiciels, l'infrastructure et la formation continue. Aujourd'hui, de nombreuses officines se trouvent déjà dans une situation économique difficile en raison de leur faible rendement.

Des conseils de qualité exigent du personnel

Le conseil est le principal atout des pharmacies, mais aussi celui qui exige le plus de personnel. Le nombre moyen d'employés à plein temps est de 8,5 (8,1 l'année précédente). Les horaires d'ouverture sont passés de 58,4 à 58,6 heures par semaine en moyenne.

Chiffres clés moyens pour un exercice 2018



■ Recettes

■ Charges

■ EBITDA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements)

↗ Évolution par rapport à l'année précédente

Source: RoKA

Fait n° 28 | La collaboration interprofessionnelle optimise le traitement et réduit les coûts.

La sphère politique a reconnu l'importance du canal officiel en tant que premier interlocuteur santé, et entend mieux exploiter ce fort potentiel. Grâce aux connaissances étendues des équipes officinales, en cas de problème, le client se voit immédiatement proposer une première évaluation, et obtient souvent une solution adéquate, si nécessaire avec un médicament soumis à ordonnance. Le client bénéficie également de tests de dépistage et de vaccinations, disponibles de suite et sans rendez-vous.

Une rémunération équitable pour les prestations officinales

Tous ces avantages déchargent les cabinets médicaux et les services des urgences et diminuent les coûts de la santé. pharmaSuisse demande une action politique coordonnée pour stabiliser les coûts de la santé à long terme et rémunérer les prestations des pharmacies de façon équitable.

Les deux interventions parlementaires suivantes, acceptées en 2020 par le Conseil national et le Conseil des États, attendent d'être mises en œuvre:

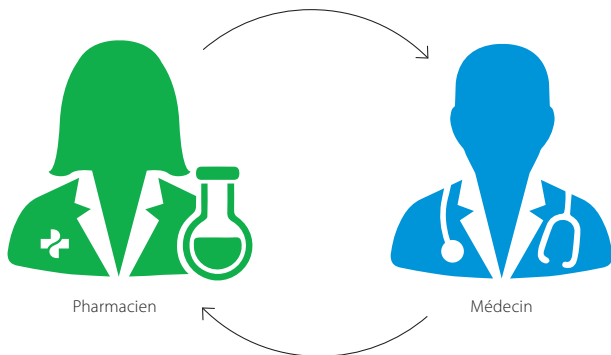
- Motion Humbel 18.3977 «Tenir compte des prestations fournies par les pharmaciens visant à garantir la qualité et à réduire les coûts»
- Motion Ettlin 18.4079 «Pharmaciens. Autoriser les prestations qui réduisent les coûts»

La sécurité des patients au cœur des préoccupations

Les cercles de qualité médecins – pharmaciens montrent notamment comment accroître la qualité des traitements tout en diminuant les coûts. Les pharmaciens conseillent les médecins qui souhaitent optimiser leurs habitudes de prescription. Grâce à cette collaboration interprofessionnelle, les patients bénéficient d'une médication sur mesure, ce qui améliore à la fois le succès thérapeutique et la sécurité des patients. Les effets indésirables ou les intolérances sont par ailleurs évités ou atténués.

Éviter les conséquences négatives

Cette coopération entre les acteurs du système de santé est un facteur majeur de maîtrise des coûts. Même si, dans certains cas spécifiques, il peut s'avérer nécessaire de se tourner vers un médicament plus onéreux afin d'éviter des séquelles, plus coûteuses à long terme.



Fait n° 29 | Un système de rémunération équitable pour les prestations officinales.

Comme cela a été montré dans les pages précédentes, il convient de corriger le plus rapidement possible la marge de distribution pour les médicaments remboursés par les caisses-maladie. En plus de délivrer des médicaments, les pharmaciens et leur équipe proposent des prestations centrées sur le patient qui méritent elles aussi une rémunération équitable. Ces prestations de services font l'objet d'une nouvelle convention tarifaire passée avec les assureurs-maladie innovants, et soumise au Conseil fédéral pour approbation en mai 2020.

Rémunération des prestations officinales et logistiques

Tarif	RBP V coûts de personnel		Les prestations officinales de l'équipe de la pharmacie sont rémunérées conformément au tarif officinal RBP V.
Marge de distribution	Frais de logistique et d'infrastructure Coûts en capital		Les prestations logistiques de l'équipe officinale sont rémunérées par la marge de distribution du prix du médicament.

À l'avenir, toutes les prestations en faveur du patient seront rétribuées de façon équitable et en fonction des coûts générés selon la convention tarifaire RBP V.

Source: pharmaSuisse

Dégager du temps pour les prestations centrées sur le patient

Depuis la première convention tarifaire passée en 2001, le travail en pharmacie a beaucoup évolué. C'est pourquoi les partenaires tarifaires ont évalué le temps passé par le personnel officinal à effectuer les différentes tâches qui lui sont dévolues: ils arrivent à la conclusion que le personnel consacre plus de temps aux prestations centrées sur le patient qu'à la remise de médicaments à proprement parler. curafutura, Swica et pharmaSuisse ont ainsi proposé au Conseil fédéral de transférer une partie des recettes provenant de la marge de distribution vers les prestations fournies au patient.

Rémunérer le travail effectif

Les partenaires tarifaires réclament donc la révision de la marge de distribution (art. 38 de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins, OPAS) et parallèlement la révision de la convention tarifaire «Rémunération basée sur les prestations (RBP)». Ainsi, toutes les prestations de l'équipe officinale centrées sur le patient sortiront de la marge de distribution pour être incluses dans le nouveau tarif officinal. La RBP sera de ce fait davantage axée sur les tâches: comme chez le garagiste, la patientèle d'une pharmacie paiera séparément le produit (les nouveaux pneus/les médicaments) et la prestation du spécialiste (la main-d'œuvre/les conseils). Cela rendra le conseil professionnel du pharmacien indépendant du prix du médicament et renforcera la qualité des traitements. De plus, le nouveau tarif officinal sera plus juste: les patients ne paieront que les prestations officinales effectives.

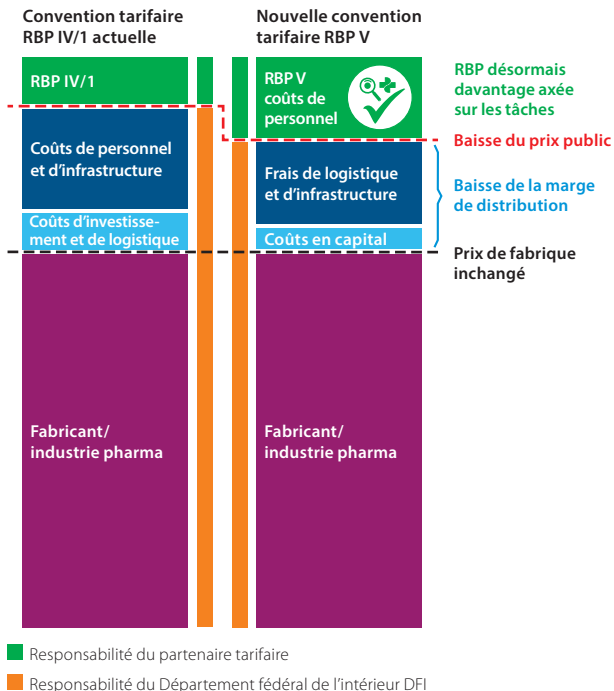
Fait n° 30 | Le nouveau tarif officinal RBP V sécurise les emplois dans la branche.

Depuis 2001, il existe une convention tarifaire entre les assurances-maladie et les pharmacies qui a fait ses preuves: la rémunération basée sur les prestations (RBP). Elle permet au pharmacien de facturer les prestations qu'il a fournies lors de la remise d'un médicament sur ordonnance et à charge des caisses indépendamment du prix et du nombre d'emballages remis.

La RBP V est davantage axée sur la charge de travail effective

La RBP IV/1 est en cours d'évolution vers la RBP V. Le nouveau tarif officinal RBP V assure une rémunération transparente, équitable, et couvrant les coûts effectifs des prestations spécialisées fournies par les pharmaciens. Comme chez le médecin, la rémunération des connaissances spécialisées, du conseil et des prestations de services est dissociée du prix des médicaments. Grâce à une réaffectation de la marge de distribution, l'incitation à délivrer des médicaments plus chers est supprimée, ce qui encourage la remise de génériques plus avantageux. L'intégration des marges de distribution existantes dans la structure tarifaire ne doit pas avoir d'incidence sur les coûts et est approuvée par la Conseil fédéral (voir Fait n° 29). Le nouveau tarif officinal garantit une sécurité et une qualité de prise en charge maximales pour les patients.

Composition des coûts des médicaments sur ordonnance et remboursés par les caisses



Actuellement, le prix public des médicaments à la charge des caisses, inscrits sur la liste des spécialités (LS) est fixé par les autorités. Il se compose du prix de fabrique, de la marge de distribution au moyen de laquelle les pharmacies paient entre autres leurs frais d'intérêts, de logistique, d'infrastructure, de personnel et de grossiste, ainsi que de la taxe sur la valeur ajoutée.

Source: pharmaSuisse

Fait n° 31 | Le tarif officinal RPB IV/1 accroît la sécurité des patients.

Pendant les heures d'ouverture régulières et le service de garde, il y a toujours au moins un pharmacien de service sur place, qui vérifie chaque prescription médicale. Ces validations selon le principe du double contrôle permettent d'empêcher les erreurs et les interactions entre les différents médicaments.

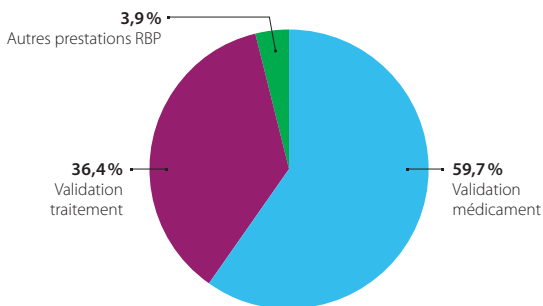
Validation médicament

Dans le cadre de la validation médicament, le pharmacien vérifie l'ordonnance: y a-t-il des risques? Peut-il y avoir des interactions indésirables? Y a-t-il des contradictions? Le dosage est-il correct? Comment et quand le médicament doit-il être pris? Quelle taille d'emballage est indiquée? Au besoin, le pharmacien contacte le médecin prescripteur et donne des informations au patient pour que le traitement agisse en toute sécurité.

Validation traitement

Lors de la validation du traitement, le pharmacien s'assure que les médicaments prescrits sont compatibles avec les autres médicaments du patient. Pour cela, il établit un dossier du patient, où il enregistre les médicaments et peut déceler d'éventuelles incompatibilités. Le pharmacien a ainsi une vue d'ensemble des médicaments que prend le patient, même lorsqu'il est suivi par différents médecins.

Vue d'ensemble des prestations RBP



Prestations RBP	Nombre	Proportion
Validation médicament	44 542 415	59,7%
Validation traitement	27 198 760	36,4%
Autres prestations RBP	2 932 345	3,9%
Semainier	1 295 250	1,73%
Forfait de substitution	562 433	0,75%
Remise fractionnée	540 295	0,72%
Prise sous surveillance	317 691	0,43%
Service de garde	138 352	0,19%
Forfait méthadone	57 245	0,08%
Semainier PMC	17 379	0,02%
Entretien de polymédication (PMC)	3 700	0,01%
Total 2019	74 673 520	100%

RBP = rémunération basée sur les prestations; convention tarifaire entre assurances-maladie et pharmacies. Le tarif officinal s'applique aux prestations et aux médicaments soumis à ordonnance et remboursés par les caisses.

Grâce à l'adaptation du tarif officinal RPB V, les prestations pharmaceutiques ne seront plus calculées de manière forfaitaire à l'avenir, mais en fonction de la charge de travail effective.

Source: Medicpool

Autres prestations du pharmacien à la charge des caisses

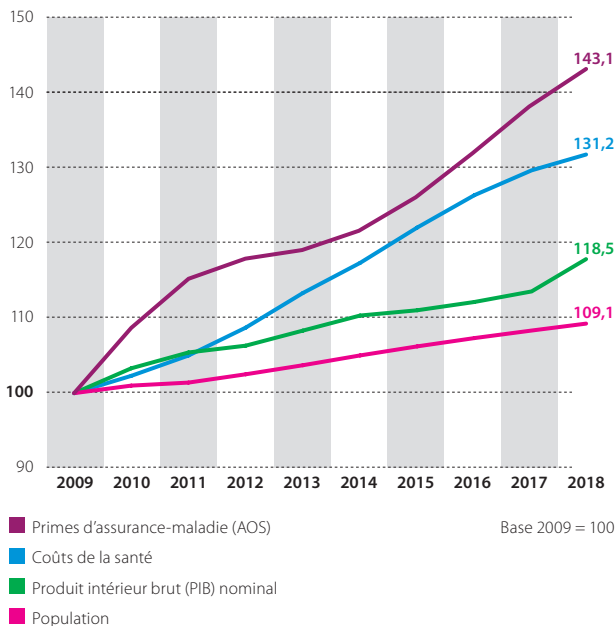
Outre la validation et la tenue des dossiers lors de la remise de médicaments soumis à ordonnance et à la charge des caisses (validation médicament et validation traitement), les pharmacies fournissent d'autres prestations reconnues et prises en charge par l'assurance de base (assurance obligatoire des soins, AOS). Les assureurs reconnaissent la contribution des pharmacies pour freiner la hausse des coûts: les prestations sont fixées dans la convention tarifaire entre les pharmaciens et les assureurs, dite rémunération basée sur les prestations (RBP). Cela implique également le remplacement des médicaments originaux par des génériques (substitution) ou le service de garde, qui garantit un approvisionnement en dehors des horaires d'ouverture locaux. Les systèmes de piluliers (ou semainiers) sont très prisés et aident les patients à suivre des traitements complexes.

La prise en charge des maladies chroniques fait diminuer les coûts

Les pharmacies proposent d'autres prestations aux patients chroniques comme la mesure de la pression artérielle, de la glycémie, du cholestérol, le bilan cardiaque, les livraisons à domicile, le traitement des plaies et les conseils diététiques. Ces prestations ne sont actuellement pas remboursées par l'assurance de base. Dans ce dossier également, pharmaSuisse s'engage en faveur de solutions d'avenir adéquates permettant d'offrir un accompagnement optimal aux patients tout en instaurant des rémunérations équitables (voir aussi Fait n° 28).

Fait n° 32 | Les primes d'assurance-maladie augmentent de manière disproportionnée.

Évolution (indexée) du produit intérieur brut, des coûts de la santé, des primes d'assurance-maladie et de la population



Source: Office fédéral de la statistique, Office fédéral de la santé publique

Les pharmacies déchargent
les médecins de famille
et les hôpitaux, et réduisent
les coûts.

1 3

des coûts de la santé sont assumés
directement par les ménages suisses.

3,2 %

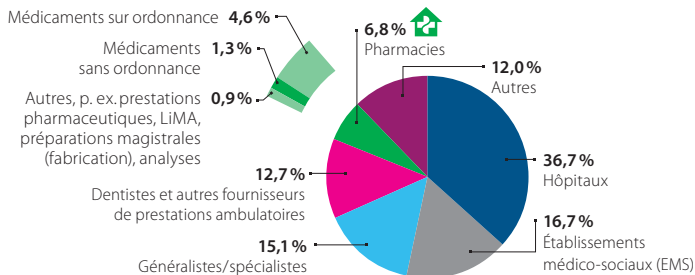
des primes d'assurance-maladie
sont générés par les pharmacies.

144

francs: c'est le coût moyen
d'un emballage de médicaments
en milieu hospitalier.

Fait n° 33 | Sur la totalité des coûts de la santé, seuls 6,8 % relèvent des pharmacies.

Coûts du système de santé par fournisseur



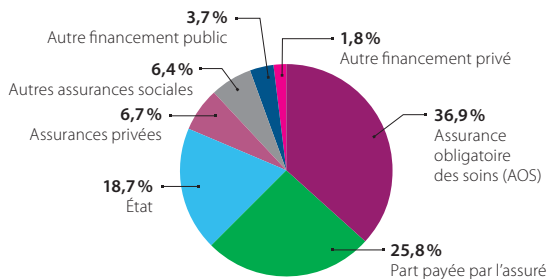
Fournisseurs de prestations

Fournisseurs de prestations	Mio CHF	Proportion
Hôpitaux	29 463	36,7 %
Établissements médico-sociaux (EMS)	13 404	16,7 %
Généralistes/spécialistes	12 081	15,1 %
Dentistes et autres fournisseurs de prestations ambulatoires	10 211	12,7 %
Pharmacies	5 463	6,8 %
Autres:	9 620	12,0 %
Assureurs	2 694	3,4 %
Commerce de détail, sans pharmacie	1 881	2,3 %
État	1 506	1,9 %
Organisations de prévention et de soutien	1 098	1,4 %
Importations	678	0,8 %
Autres fournisseurs de prestations	1 763	2,2 %
Total 2018	80 242	100 %
Total 2017	79 643	
Écart	599	+ 0,8 %

Source: Office fédéral de la statistique

Fait n° 34 | L'assurance de base ne prend en charge qu'un tiers des coûts de la santé.

Coûts de la santé par mode de financement

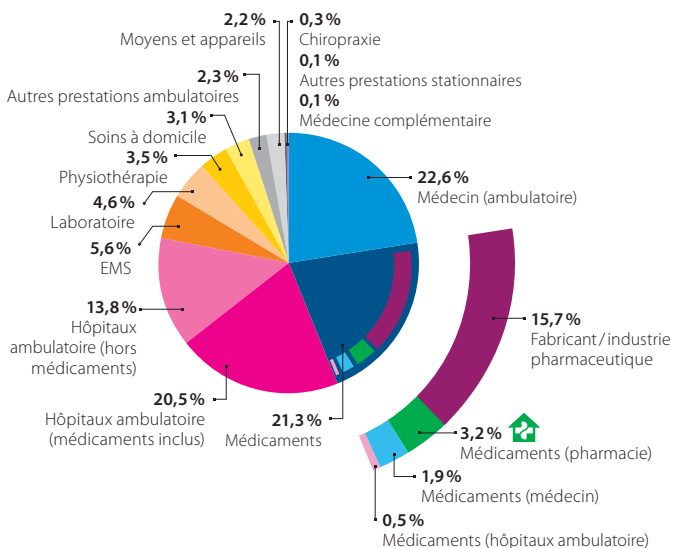


Mode de financement	Mio CHF	Proportion
Assurance obligatoire des soins (AOS)	29 600	36,9%
Part payée par l'assuré	20 715	25,8%
État	15 018	18,7%
Assurances privées	5 380	6,7%
Autres assurances sociales	5 114	6,4%
Autre financement public	2 996	3,7%
Autre financement privé	1 419	1,8%
Total 2018	80 242	100%

Source: Office fédéral de la statistique

Fait n° 35 | Seuls 3,2 % des primes d'assurance-maladie sont générés par les pharmacies.

**Prestations de l'assurance obligatoire des soins (AOS)
selon le groupe de coûts 2019**



Source: Office fédéral de la santé publique, SASIS pool tarifaire

Groupe de coûts	Mio CHF	Proportion	Changement par rapport à l'année précédente
■ Médecin (ambulatoire)	7 716,5	22,6 %	+ 3,2 %
■ Médicaments	7 264,6	21,3 %	+ 3,4 %
■ Fabricant / industrie pharmaceutique	5 345,3	15,7 %	+ 3,7 %
■ Médicaments (pharmacie)	1 091,0	3,2 %	0,0 %
■ Médicaments (médecin)	642,7	1,9 %	+ 5,9 %
■ Médicaments (hôpitaux ambulatoire)	185,6	0,5 %	+ 7,3 %
■ Hôpitaux ambulatoire (médicaments inclus)	7 002,3	20,5 %	+ 6,1 %
■ Hôpitaux ambulatoire (hors médicaments)	4 716,3	13,8 %	+ 6,4 %
■ EMS	1 920,4	5,6 %	+ 9,9 %
■ Laboratoire	1 575,9	4,6 %	+ 1,1 %
■ Physiothérapie	1 193,5	3,5 %	+ 6,5 %
■ Soins à domicile	1 048,3	3,1 %	+ 12,0 %
■ Autres prestations ambulatoires	786,9	2,3 %	+ 6,5 %
■ Moyens et appareils	762,8	2,2 %	+ 0,9 %
■ Chiropraxie	100,4	0,3 %	- 3,6 %
■ Autres prestations stationnaires	37,8	0,1 %	- 1,8 %
■ Médecine complémentaire	17,1	0,1 %	- 1,8 %
Total 2019	34 142,8	100,0 %	+ 4,9 %

En 2019, les hôpitaux et les médecins ont été les premiers générateurs de coûts du système de santé suisse, et les laboratoires et l'industrie pharmaceutique, les principaux responsables de l'augmentation des coûts. Les pharmacies ne représentent que 3,2 % des primes de caisse-maladie, ce qui correspond à CHF 10.55 par mois et par habitant.

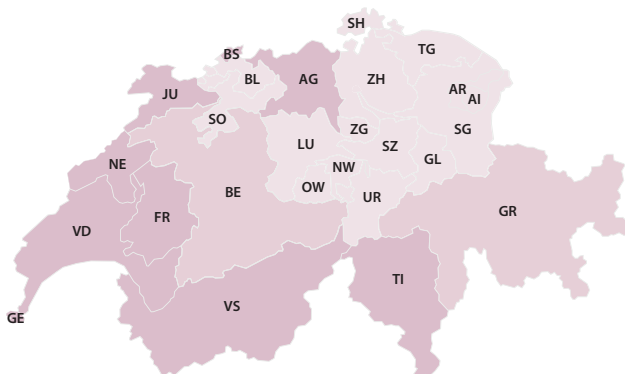
Source: Office fédéral de la santé publique, SASIS pool tarifaire

Fait n° 36 | En Suisse, les médecins et les hôpitaux vendent la moitié de tous les médicaments.

L'approvisionnement en médicaments est assuré en priorité par le canal officinal. Les pharmacies publiques ne sont toutefois pas les seules à pouvoir remettre des médicaments: les médecins (dans certains cantons), les hôpitaux, les pharmacies de vente en ligne ainsi que les drogueries (pour les médicaments sans ordonnance) représentent d'autres canaux de distribution.

Règlementation différente selon les cantons

En Suisse, la remise de médicaments soumis à ordonnance est réglée différemment selon les cantons.



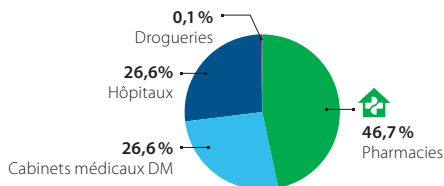
Remise de médicaments:

■ Remise en pharmacie (Rx)

■ Forme mixte (MF)

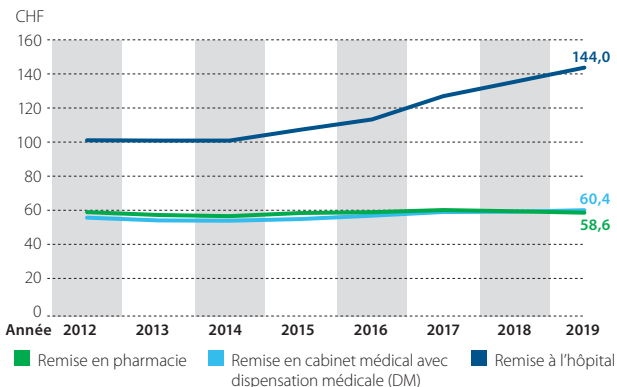
■ Dispensation médicale (DM)

Canaux de distribution des médicaments à la charge de l'AOS (admis par les caisses)



Canal	Volume en Mio d'emballages	Part de marché en emballages	Mio CHF	Part de marché en CHF
Pharmacies	75,2	59,0 %	2 425,1	46,7 %
Cabinets médicaux DM	38,7	30,3 %	1 381,5	26,6 %
Hôpitaux	12,9	10,1 %	1 378,7	26,6 %
Drogueries	0,7	0,6 %	3,0	0,1 %
Total 2019	127,5	100 %	5 188,3	100 %

Évolution des prix moyens des médicaments (AOS) par canal de distribution



AOS = assurance obligatoire des soins (assurance de base)

Source: IQVIA, pharmaSuisse

Fait n° 37 | La population suisse paie un milliard de sa poche.

De nombreux problèmes de santé peuvent être résolus directement à la pharmacie. C'est un encouragement à l'automédication sûre et efficace de la population. Depuis le 1^{er} janvier 2019, sous certaines conditions, les pharmaciens sont autorisés à remettre directement tous les médicaments soumis à ordonnance, même en l'absence de prescription médicale. En cas de troubles légers évoluant normalement, les clients peuvent recevoir des médicaments à l'issue d'une consultation avec le pharmacien, ce qui leur évite de consulter le médecin ou de se rendre aux urgences. Cela contribue ainsi à réduire les frais de traitement pour des troubles légers.

Par leurs conseils, les pharmaciens freinent la hausse des coûts

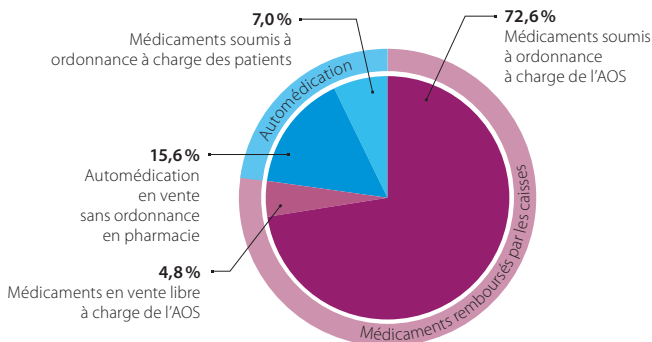
Par ailleurs, les pharmacies sont en mesure de reconnaître les patients nécessitant un traitement médical et permettent ainsi d'éviter les coûts subséquents d'une absence de traitement. De cette manière, elles contribuent une nouvelle fois à endiguer la hausse des coûts dans l'assurance de base.

La population est en grande partie prête à payer

En 2019, les Suisses ont dépensé au moins 683 millions de francs pour des médicaments payés de leur poche via le canal officinal. Pour obtenir ce chiffre, il suffit de déduire des coûts des médicaments vendus en pharmacie (4380 millions) ceux des médicaments sur ordonnance remboursés par l'assurance obligatoire des soins (AOS) (3181 millions) ainsi que

des médicaments prescrits par des médecins, mais payés par les patients (308 millions) et des médicaments en vente libre à la charge de l'AOS (208 millions). Viennent s'y ajouter les primes pour d'éventuelles assurances complémentaires afin que soient remboursés les médicaments non couverts par l'assurance de base.

Répartition des coûts des médicaments dans les pharmacies



Financement	Mio CHF	Proportion
■ Médicaments soumis à ordonnance à charge de l'AOS	3 181,8	72,6%
■ Médicaments en vente libre à charge de l'AOS (produits prescrits par le médecin également disponibles sans ordonnance en pharmacie)	208,1	4,8%
■ Automédication en vente sans ordonnance en pharmacie	683,1	15,6%
■ Médicaments soumis à ordonnance à charge des patients (p. ex. pilule, contraception d'urgence, stimulant sexuel, etc.)	307,7	7,0%
Total 2019	4 380,7	100,0%
Total 2018	4 385,6	
Écart	-4,9	-0,1%

Source: IQVIA

Nous vous remercions de
votre intérêt et vous souhaitons
une bonne santé.



Impressum

Rédaction et graphiques
pharmaSuisse

Conception
Scarton Stingelin AG, Berne-Liebefeld

Impression
Stämpfli AG, Berne

Tirage
8000 de, 4000 fr

© pharmaSuisse, 2021, Berne-Liebefeld
Reproduction autorisée avec mention de la source.



imprimé en
suisse

pharmaSuisse

Schweizerischer Apothekerverband
Société Suisse des Pharmaciens
Società Svizzera dei Farmacisti

Stationsstrasse 12
CH-3097 Berne-Liebefeld

T +41 (0)31 978 58 58
info@pharmaSuisse.org
www.pharmaSuisse.org

www.pharmaSuisse.org/faitsetchiffres
www.pharmaSuisse.org/faktenundzahlen